



JOURNÉES  
TECHNIQUES

---

# Vigne & Vin BIO

21 & 22 Fév. 2019

Lycée viticole  
Libourne Montagne

Un événement 100% BIO !



ORGANISÉ PAR



• FRAS NOUVELLE-AQUITAINE • • AGRIBIO PÉRIGORD •



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

2  
JOURNÉES  
TECHNIQUES  
Vigne & Vin  
BIO

21 & 22 Fév. 2019

Lycée viticole  
Libourne Montagne

L'INAO et les travaux  
de la  
Commission vins bio.

MEDORI Laurent  
INAO.



ORGANISÉ PAR



Un événement 100% BIO !



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE





## Le CNAB de l'INAO





## Le CNAB de l'INAO

Le **Comité National de l'Agriculture Biologique**  
=  
Instance de concertation, de consultation et  
décisionnelle de l'INAO en matière  
d'agriculture biologique

33 membres  
professionnels

10 experts ( ou  
personnalités  
qualifiés)

6 représentants  
des  
administrations.



Les membres sont directement nommés par le Ministre chargé de l'Agriculture (par arrêté ministériel) après consultations des organisations professionnelles

Le président est Monsieur Olivier NASLES

Les membres sont nommés pour une durée de 5 années (renouvelé en 2017)



## *Le CNAB de l'INAO*

3 réunions par an en séance plénière.

8 commissions nationales :

- Composées de membres du CNAB et d'experts associés, elles travaillent sur des thèmes précis : réglementation, intrants, semences, vin bio, aquaculture, restauration, produits transformés, apiculture.
- Les travaux de la Commission Vin Bio sont présidés par Monsieur Yves Dietrich.



## *Le rôle du CNAB de l'INAO*

**Suivre les évolutions de la réglementation européenne (réforme en cours) et donner des orientations**

**Proposer des évolutions réglementaires au niveau de l'UE (relayées le cas échéant par les autorités françaises) ou au niveau national (cahiers des charges français)**

**Proposer des règles nationales chaque fois que l'Etat membre en a la compétence**

**Donner des avis sur les interprétations et modalités de mise en œuvre du règlement lorsqu'il est saisi par les administrations**



# Nouvelles pratiques œnologiques

- Pour rappel, pratiques autorisées avant le 1<sup>er</sup> août 2010 (art 29 du RCE 889-2008) : intrants et techniques physiques
- Expérimentations pour de nouvelles pratiques reconnues par l'OIV : **argumentaire technique** pour demander leur intégration en AB



**Etre force de proposition**

• Commission Vin Bio → CNAB → Administrations



Commission européenne pour modification du règlement





## ACTIVITÉ DE LA COMMISSION VINS BIO EN 2018.

### Validation par le CNAB de la liste des intrants œnologiques certifiés bio.

Disponible sur le site de l'INAO mise en ligne sur la page AB du site ( dans la partie Espace pro).



## ACTIVITÉ DE LA COMMISSION VINS BIO EN 2018.

### La commission vins bio a organisé une réunion sur la production de levures bio.

Un argumentaire technique a été présenté par les producteurs de levures « bio » auprès de la commission vins bio en ayant pour objectif d'autoriser les DAP et les autolysats bio dans la production de levures « bio ».



## LE CUIVRE

### **Dernières informations.**

La question de la comptabilisation des doses de cuivre est importante.

A partir de 2019, l'objectif est de 4kg/ha mais la base de sanction est d'abord le plafond de 30 kg/ha sur 5 ans, sur la période 2015-2019) dans la comptabilisation des doses de cuivre.

Réduire progressivement les doses de cuivre de 6 kg par an à 4 kg par an sur 7 ans.



## LE CUIVRE

Pistes de travail :

- Trouver et utiliser des alternatives au cuivre:

Comme :

- Les produits de bio contrôle (produits utilisant des mécanismes naturels sauf phosphonates) associés ou pas avec de la phytothérapie, de l'aromathérapie.
- Utiliser des cépages résistants .
- Ne pas limiter le nombre de traitement au cuivre ( faible doses) ( pas de limitation par AMM ).



## LE CUIVRE



### En résumé.

#### Exemple 1 – Cultures pérennes





## RÈGLEMENT VINS BIO : DERNIÈRES INFORMATIONS.





• Evolution du RCE 889/2008 (RUE 1584/2018) parue le 24 octobre 2018 au JOUE qui entraîne la modification du guide de lecture concernant les nouvelles substances autorisées :

• Autolysats de levures

• Levures sèches inactivées (non autorisé comme activateur de fermentation malolactique)

• Protéines de pommes de terre (2)

• Extraits protéiques levuriens(2)

• Chitosane dérivé d'Aspergillus niger

• Mannoprotéines de levures



## LES PLANTS DE VIGNE BIO: ÉTAT DES LIEUX.







## LES PLANTS DE VIGNE BIO: ÉTAT DES LIEUX.

Un colloque a eu lieu organisé par la FNAB.

- Porte greffe et greffon en bio.
- Commande des plants 18 mois avant plantation.
- Dérogation possible en cas d'aléa climatique et de manque de disponibilité de plants.



## UTILISATION DE PLANTES

Cadre réglementaire:

Il existe une liste de plantes utilisables en tant que Bio stimulants.

Certaines plantes en substances de base sont homologuées dans la réglementation générale mais ne sont pas encore validées en Bio.



## UTILISATION DE PLANTES.

Cadre réglementaire: Les **substances de base**.

Le règlement européen CE n°1107/2009 définit, dans son article 23:

Les substances de base comme des substances principalement non utilisées comme des produits phytopharmaceutiques.

Utiles pour la protection des végétaux.



## UTILISATION DE PLANTES.



Comme la **prêle**, l'**osier** renforce les défenses naturelles de la vigne contre le mildiou et l'oïdium.

L'utilisation de tisanes d'osier en bio est autorisée depuis quelques semaines.



JOURNÉES TECHNIQUES VIGNE & VIN BIO  
21 & 22 FÉV. 2019



Merci pour votre écoute